

COMMUNE DE VIONNAZ

Alpage d'Eusin - électrification et assainissement

Enquête publique

Requérant : La bourgeoisie de Vionnaz, Rue du Pavé 6, 1895 Vionnaz
Auteur du projet : Sollertia, Rue du Coppet 14, 1870 Monthey
Coordonnées : 2'555'800 / 1'127'870
Zones PAZ : Agricole 2

En application de l'article 17 de l'ordonnance sur l'agriculture et le développement rural du 20 juin 2007 et d'entente avec l'office des améliorations structurelles, l'administration communale de Vionnaz soumet à l'enquête publique le projet définitif d'assainissement de **l'alpage d'Eusin**.

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation globale du projet, peut être consulté durant 30 jours auprès du bureau communal de Vionnaz, ainsi qu'auprès de l'office des améliorations structurelles à Châteauneuf-Sion, durant les heures d'ouverture officielles.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée, en 2 exemplaires, au Département de l'économie et de la formation, service de l'agriculture, office des améliorations structurelles, case postale 437, 1951 Châteauneuf-Sion, dans les 30 jours dès la présente publication.

Le projet étant en principe réalisé avec l'aide de contributions publiques, la légitimation à former opposition sera notamment examinée sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998.

Vionnaz, le 16 avril 2021

L'Administration communale